

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ROUBAIX, 28 NOVEMBRE, 1870

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 28 NOV., 27 NOV. Rows include Société générale, Crédit f. de France, etc.

Service particulier

Table with 3 columns: Act. Banque de France, Société générale, etc. Rows include various financial instruments and their values.

DEPECHES COMMERCIALES

Fête. Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez.

BULLETIN DU JOUR

Le coup de sonnette donné par M. Gambetta à l'ouverture de la séance d'hier a dû causer un certain malaise aux esprits superstitieux du cabinet.

Plusieurs journaux publient en gros caractères la note suivante: « Nous rappelons aux contribuables que les fonctionnaires de la R. P. coûtent 54 millions de plus que les fonctionnaires de l'empire. »

Allocation de M. Gambetta

Le télégraphe nous a apporté hier l'analyse de l'allocution prononcée à l'ouverture de la Chambre des députés, par M. Gambetta. Voici, d'après l'Officiel, le texte même de cette allocution:

ner « un remaniement, » non « un renversement » de l'état actuel de la majorité républicaine il ne serait possible de remplacer le cabinet que par un simple équivalent, ce qui serait changer pour changer. Assurément, si à M. Lepère devait succéder M. Brisson, par exemple, mais, s'il faut en croire le Standard, M. Gambetta serait cette fois résolu à entrer en scène, à la seule condition de « pouvoir dissoudre la Chambre en cas d'un vote hostile! »

« Progrèsiste à l'intérieur; dans les affaires extérieures, sa politique, tout en restant strictement pacifique, ne se renfermerait pas dans une abstention exagérée, et la France dirait son mot dans les graves questions qui agitent le monde. Dans les questions commerciales, le ministère Gambetta défendrait la liberté commerciale. »

« Aux raisons personnelles, de M. Gambetta pour refuser jusqu'ici la présidence du conseil, s'ajoutaient les difficultés que sa nomination aurait rencontrées à l'extérieur. Or, ces difficultés — toujours — d'après le Standard — sont applanies! Et ce journal paraît si sûr de son fait, qu'il ajoute « J'ai des raisons de croire que la formation de ce ministère serait vue avec faveur de toutes les grandes puissances, sauf peut-être par la Russie. » Il y aurait donc lieu de supposer que ces puissances ont été consultées sur cette éventualité. Mais, ministère Gambetta ou ministère encore inconnu, le langage de tous les organes autorisés donne à supposer qu'à moins d'une de ces surprises parlementaires qu'il faut toujours prévoir, M. Waddington et ses collègues ont vécu. Et quand ils lisent les feuilles qui les défendaient autrefois et qui aujourd'hui étudient les titres de leurs successeurs, il nous semble les voir s'écrier, comme ce personnage d'une comédie bien connue: « Mais il n'est question que de ma mort, là-dessus! »

« L'observation est juste et mérite d'être signalée aux contribuables, qui n'ont jamais été saisis aussi vigoureusement que sous le prétendu gouvernement à bon marché; mais elle n'est pas complète, car il faut rappeler en même temps que les fonctionnaires de l'empire coûtent au budget un an plus de cinquante millions de plus que ceux de la royauté. »

« Messieurs les députés, — Le deuxième congrès national, en ramenant à Paris les pouvoirs publics, a rendu à notre incomparable capitale le titre légal dont on l'avait trop longtemps dépourvue sans avoir pu l'amoindir. (Applaudissements.)

gants et quotidiens voyages, nous pourrions rendre en travail au pays les heures stérilement dépensées dans nos précédentes sessions. « La grande tâche de réformation par vous entreprise dans l'ordre scolaire, financier, économique, militaire et politique, va recevoir une nouvelle impulsion de votre résidence dans ce prodigieux abattoir de Paris où viennent s'accueillir toutes les ressources intellectuelles, affluer toutes les forces vives de la société, toutes les dogmes de la politique intérieure et extérieure, fécondés par un esprit public dont la vivacité n'altère ni la justice ni le bon sens. »

« Vous avez, Messieurs, amassé, préparé bien des matériaux de reconstruction, vous avez élaboré bien des projets. Il faut aboutir. (Vifs applaudissements.)

LETRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier Paris, le 27 novembre 1870. L'Officiel contient des décrets convoquant pour le 21 décembre les électeurs de 2^e circonscription de Versailles et ceux de l'arrondissement d'Orange, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Journault et Gent.

Naturellement l'on ne s'occupe que de l'arrondissement d'Orange, où par suite du désistement aujourd'hui effectué des quatre candidats républicains, MM. de Gasparin, Caply, Béraud et Richard, pouvant faire concurrence à M. Gent, celui-ci semble devoir rallier tous les suffrages républicains. Cependant on remarque que le Mot d'Ordre, en protestant contre la souscription ouverte par le Standard pour faire les frais de la réélection de M. Gent, parce que cette souscription tend à annihiler l'initiative qui appartient de droit aux électeurs démocratiques, à l'exclusion de tout aspirant à la députation, paraît réserver la candidature de M. Humbert. Les lettres de Vancluse tendent, au surplus, à corroborer cette hypothèse, car en constatant le succès obtenu par M. Humbert sur ses concurrents en faveur de l'annuité plénière, elles annoncent que des comités locaux sont en voie de formation pour offrir à l'électeur la succession législative de M. Gent.

« Le Mot d'Ordre, qui se considère comme l'organe officiel des revendications révolutionnaires, ne néglige rien du reste pour démontrer que bon gré mal gré, il faut que le Gouvernement se résigne à compter avec lui. Avant-hier, c'était son rédacteur principal qui proposait l'ordre du jour destiné à exécuter le préfet de police au sein du Conseil général de la Seine, aujourd'hui, c'est le même Mot d'Ordre qui, par une invitation à l'adresse du peuple de Paris à s'abstenir de toute manifestation à l'occasion de la rentrée du Parlement, invitation insérée en gros caractères en tête de ses colonnes, affecte de se poser en dispensateur de la paix publique. Demain ce sera le citoyen amnésié Humbert qui se posant en concurrent du candidat des gauches, essaiera de faire échec au candidat de l'opportunisme sur le terrain de l'annuité plénière. »

« Et qu'on ne s'imagine pas que ce soient là de vaines fanfaronnades. Il n'y a qu'à examiner le terrain conquis par les champions de l'annuité plénière, les alliés qu'ils rencontrent dans certaines représentations locales, pour reconnaître que si une main énergique ne s'interpose pas pour

leur barrer le passage, ils arriveront prochainement à leurs fins. Le cri d'alarme est jeté dans les Débats par un écrivain que nos gouvernements républicains ne sauraient désavouer, par M. John Lemoine, qui s'écrit, à propos de la dernière séance du Conseil général de la Seine, que si de pareilles usurpations devaient se renouveler: « Alors il faudrait retourner aux carrières de l'Amérique et au 18 mars 1871. »

« Deux fois en quelques jours, ajoute l'écrivain des Débats, nous venons d'être témoins de cette usurpation de pouvoirs. C'est ainsi qu'on veut faire une simple question municipale de la propriété ou de l'entretien des églises et des écoles communales aux autres, sans même les consulter, et de ordonnance qui sont du ressort de la législation et du gouvernement. C'est ainsi que le Conseil général appelle hier à sa barre le préfet de police et s'arroge le droit de faire lui-même les nominations du personnel et de se mettre purement et simplement à la place du Gouvernement. Nous prenons seulement ces deux exemples, le premier qui dépasse toutes les bornes de l'extravagance, le second qui touche les limites de l'anarchie, pour signaler clairement un danger qui pourrait croître plus rapidement qu'on ne le pense. »

Aussi M. John Lemoine estime-t-il, comme je l'écrivais plus haut, que si une main énergique n'arrête pas le Conseil municipal de Paris dans sa voie d'usurpation, nous marcherons d'un pas rapide au morcellement et à la démolition de l'édifice dix fois séculaire de la France.

On s'accorde au Palais Bourbon pour n'attribuer qu'une importance fort relative aux résolutions qui ont précédé, hier, dans la réunion de la gauche républicaine, attendu que cette réunion ne comprenait guère plus d'une quarantaine de membres, alors que la gauche républicaine en compte 160. Aussi les feuilles opportunistes ou radicales qui soutiennent M. Gent, n'acceptent-elles que sous bénéfice d'inventaire l'intention prêtée au groupe présidé par M. Bernard-Lavergne, de soutenir le Gouvernement contre l'interpellation de M. Mardier-Montjau. Cette interpellation, ajoutent-elles, viserait uniquement l'amiral Jauréguiberry. L'on sera, du reste, promptement fixé à cet égard, car l'intention du député de la Drôme d'accorder avec le ministre de la marine, est de discuter l'interpellation dans la même séance où elle sera déposée.

Et pourtant la Chambre, à en juger par l'ordre du jour de sa session, qui, nous dit le Siècle, le comprendra ni les lois sur les libertés de la presse, de réunion, ni d'amnistie, non plus encore que les nouveaux tarifs de douane, risque d'avoir du temps de reste. Il est vrai, toujours suivant le même journal, qu'elle aura le projet de loi de MM. Floquet et Martin Nadaud, qui a pour objet d'étendre à certains travaux des villes, les dispositions de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales, les modifications à apporter aux règlements. Et pour s'entretenir la main à l'endroit du cléricisme, la proposition de MM. Davaux et Levassour relative à la suppression de l'aumônerie militaire, et celle de M. Saint-Martin, ayant pour objet de garantir la liberté de conscience dans l'armée. Sans compter l'imprévu qui paraît appelé à jouer, comme toujours, le rôle principal dans les travaux de la Chambre.

« Votre journal signalait lundi, le courage avec lequel les catholiques de Lille sortaient d'une conférence de M. de Mun, avaient vu des libéraux-penseurs, par les libéraux-penseurs. Il est évident que cette énergie s'étend à tous les esprits d'élite qui ont résolu de faire face désormais aux écrits révolutionnaires. De ce côté ce ne sont pas seulement les résolutions de résistance qui s'accroissent; on travaille aussi

à mettre en faisceau les meilleurs arguments. L'un des travaux les plus remarquables, en ce sens, vient d'être publié par M. Paul Thureau-Dangin qui fournit au monde catholique l'histoire la plus complète et la plus intéressante de l'évolution religieuse depuis 1830. Cette œuvre, éditée par M. Plon, sous le titre: L'Eglise et l'Etat sous la monarchie de juillet, est un exposé aussi impartial que savant de tous les combats, de tous les incidents, de tous les progrès qui ont signalé et couronné les efforts des hommes de conseil et d'action, qui, avec les Montalembert, les Lacordaire, les Ollivier, ont restitué à l'Eglise sa force et ses droits, malgré les résistances des libéraux de juillet et des radicaux libre-penseurs.

« On retrouve dans ce beau volume de 800 pages, les idées, les luttes, les conflits qui se sont succédés durant ces quarante dernières années, dans les Parlements, dans la presse, dans les livres, et qui ont fait venir les hommes de devoir et de foi au degré de force morale et politique qui leur permet de défier maintenant leurs infatigables ennemis. M. Thureau-Dangin a rendu un grand service à la liberté de conscience et à la morale sociale, en publiant cette curieuse étude. Je crois de mon devoir de vous la signaler. »

« On connaissait, vers la fin du marché l'allocution de M. Gambetta à la Chambre des députés. La forme a été trouvée enfreinte mesure: « l'incomparable capitale », la « patriotique population de Paris », ce « prodigieux abattoir de Paris », ont obtenu un succès relatif qui n'est pas précisément flatté par l'illustre chef des gauches. Cependant il a obtenu grâce quand on a vu qu'il reconnaissait loyalement l'impuissance de ses amis, et en leur jetant à la tête ce mot brutal: « il faut aboutir. »

« A voir la physionomie des Gauches, en ce moment, on aurait pu croire que M. Gambetta leur eût crié: « Frères il faut mourir »; car dire aux gauches de marcher et de résister quoique ce soit, c'est presque leur signifier une inévitable déroute. Aussi, malgré les applaudissements répétés qui ont accueilli les paroles de M. Gambetta, la majorité s'est trouvée assez pénalisée. Au lieu d'aborder immédiatement quelque projet de loi sérieux, elle s'est occupée de demandes d'interpellation qui vont lui prendre toutes ses heures. Le présent ressemblait au passé auquel ressemblera l'avenir. Cela fait, la majorité déjà fatiguée du travail qu'elle n'avait pas même entrepris a levé bravement la séance, après s'être ménagé un repos de vingt-quatre heures. La prochaine séance n'aura lieu que samedi. C'est bien commencer. »

« Le Sénat a été plus franc. Il n'y rien fait du tout. Il n'y a pas même eu de demander d'interpellation et la prochaine séance a été renvoyée à lundi, après le dépôt par M. Varray du rapport concernant le budget. M. Jules Simon s'est présenté à l'extrême, à la tribune. On a cru qu'il allait lire son rapport contre l'article 7. Pas du tout. Il n'allait là que pour tâter le terrain, on plutôt étudier la nouvelle tribune, dont il a trouvé, paraît-il, la tablette trop élevée, pour sa taille. C'est un grief assez sérieux pour l'architecte en alarme. Mais, me direz-vous, qui empêche M. Simon de se faire élire président à la place de M. Martel, pour éviter l'inconvénient? C'est certainement ce qu'il compte faire. »

« L'Univers affirme que M. Jules Simon a lu, aujourd'hui, à la Commission, son rapport si impatientement attendu. Peut-être le connaîtrons-nous lundi; car il faut bien

que toutes ces manœuvres temporaires finissent. « L'enterrement de Gabriel de Ravier, ex-membre de la Commune, a eu lieu à midi. On s'est réuni rue des Tournelles, au coin de la rue Kaxze, où se trouvaient un assez grand nombre de personnes stationnées devant la maison mortuaire, où Ton était admis à voir les traits du défunt, qui n'a été mis dans la bière qu'au moment même du départ. »

« Rien n'a donc été négligé pour assurer ou l'assistance à l'arrivée du cercueil, qui était suspendu par deux cordons d'immortelles rouges sur lesquels on lisait: « A Ravier. — Comité socialiste. — Les proscriptions de 1871. — A la porte du cimetière de la Villette, malgré les ordres antérieurs du préfet de la Seine, plusieurs dames se sont arrêtées pour faire une quête en faveur des amnésiés. Sur la tombe, quatre discours ont été prononcés: le premier, de M. Alphonse Humbert, absent de Paris, lu par M. Tabarand, rédacteur du Mot d'Ordre, le second prononcé par un frère-magou et les deux derniers par deux amnésiés, l'un revenant d'Angleterre et l'autre de Nourmah. »

« Des cris de: Vive la République! Vive l'Amnistie! Vive la Révolution sociale! ont accompagné ces divers discours absolument comme si M. Ravier n'était pas dans une situation lorsqu'il est mort, qui imposait à ses amis une grande réserve. »

« Le gouvernement a montré cependant quelque énergie ce matin. Le Président de la République a signé un décret d'annulation de la décision par laquelle le conseil général de la Seine a infligé, avant-hier, un vote de blâme au préfet de police. Une fois n'est pas coutume. »

« La Gazette de l'Allemagne du Nord publie la lettre suivante: « Varzin, 25 novembre. » Par suite des nouvelles qui ont été répandues par la presse, au sujet de mes antécédents, j'ai reçu, de divers côtés, et notamment d'Allemagne et d'Angleterre, un grand nombre de conseils amicaux et d'indications de remède à employer. Bien que ces marques de sympathie m'aient vivement touché, l'état de ma santé ne me permet malheureusement pas encore d'écrire aux personnes qui m'ont envoyés ces indications pour leur exprimer mes remerciements. »

« Je prie donc tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils sympathiques d'accepter par cette voie l'expression de ma gratitude. Signé DE BISMARCK. »

« L'ambassade de France à Madrid a reçu le présent que le Président de la République, M. Jules Grévy, destine à la future Reine d'Espagne, il consiste en deux magnifiques vases de porcelaine de Sèvres, montés sur bronze, avec des figures allégoriques représentant l'été et l'hiver. »

« Le concert de la presse espagnole en l'honneur de la presse française aura lieu le 7 décembre et le banquet le 9. Une lettre adressée au comité de Paris partira dimanche couverte de signatures. La médaille commémorative aura le ruban aux couleurs d'Espagne et de France. »

« On parlait, hier, dans les couloirs de la Chambre, d'une interpellation qui pourrait être adressée à M. le ministre de la marine, relativement à la récente nomination de M. de Saint-Pballé comme gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon. Toutefois, M. le ministre ne sera interpellé que lorsqu'il sera éclairé sur les faits qui lui ont été signalés. »

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 29 NOVEMBRE

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

I AU VILLAGE

— Qu'avais-tu fait? De quoi étais-tu coupable? Pourquoi cet accueil lorsque j'allais à lui l'embrasser? Je n'eus pas le temps d'examiner ces diverses questions qui se pressaient dans mon esprit troublé.

la poutre pendait seulement maintenant quelques glands d'ail et d'oignon.

« Voilà de l'oignon, dit-il, en faisant tomber une glane avec son bâton; quatre ou cinq oignons, un morceau de beurre et nous aurons une bonne soupe. Retire ta crêpe et fricasse-nous les oignons dans la poêle. »

« Je n'avais pas osé quitter la place où le bâton m'avait amené, et, appuyé contre la table, je le regardais. »

« C'était un homme d'une cinquantaine d'années environ, au visage rude, à l'air dur; il portait la tête inclinée sur l'épaule droite par suite de la blessure qu'il avait reçue, et cette difformité contribuait à rendre son aspect peu rassurant. »

« Mère Barberin avait remplacé la poêle sur le feu. »

« Est-ce que c'est avec ce petit morceau de beurre que tu vas nous faire la soupe? dit-il. »

que je me répétais machinalement.

« Je ne m'étais jamais demandé d'une façon bien précise ce que c'était qu'un père, et vaguement, d'instinct, j'avais cru que c'était une mère à grossir, voir, mais en regardant celui qui me tombait du ciel, je me sentis pris d'un effroi douloureux. »

« J'avais voulu l'embrasser, il m'avait repoussé du bout de son bâton, pourquoi? Mère Barberin ne me repoussait jamais lorsque j'allais l'embrasser, bien au contraire, elle me prenait dans ses bras et me serrait contre elle. »

« Au lieu de rester immobile comme si tu étais gelé, me dit-il, mets les assiettes sur la table. »

« Je me hâtai d'obéir. La soupe était faite. Mère Barberin la servit dans les assiettes. »

« Alors, quittant le coin de la cheminée, il vint s'asseoir à table et commença à manger, s'arrêtant seulement de temps en temps en temps pour me regarder. »

« J'étais si troublé, si inquiet, que je ne pouvais manger, et je le regardais aussi, mais à la dérobée, baissant les yeux quand je rencontrais les siens. »

— Alors tu n'as pas faim? me dit-il. — Non. — Eh bien, va te coucher, et tâche de dormir tout de suite; sinon je me fâche. Mère Barberin me lança un coup d'œil qui me disait d'obéir sans répliquer. Mais cette recommandation était inutile, je ne pensais pas à me révolter. »

« Comme cela se rencontre dans un grand nombre de maisons de paysans, notre cuisine était en même temps notre chambre à coucher. Au-dessus de la cheminée tout ce qui servait à manger, la table, la huche, le buffet, à l'autre bout les meubles propres au coucher; dans un angle le lit de mère Barberin, dans le coin opposé le mien qui se trouvait dans une sorte de toile rouge. »

« Je me dépêchai de me déshabiller et de me coucher. Mais dormir était une autre affaire. »

« On ne dort pas par ordre, ou durt parce qu'on a sommeil et qu'on est tranquille. »

« Or, je n'avais pas sommeil et n'étais pas tranquille. »

« Terriblement tourmenté au contraire, et de plus très-malheureux. Comment cet homme était mon père! Alors pourquoi me traitait-il si durement? Le nez collé contre la muraille je faisais effort pour chasser ces idées et m'endormir comme il me l'avait ordonné; mais c'était impossible; le sommeil ne venait pas, je ne m'étais jamais senti si bien éveillé. »

« Au bout d'un certain temps, je ne saurais dire combien, j'entendis qu'un s'approchait de mon lit. »

« nus tout de suite que ce n'était pas mère Barberin. »

« Un souffle chaud effleura mes cheveux. — Dors-tu? me demanda une voix étouffée. »

« Je n'eus garde de répondre, car les terribles mots: « ha je me fâche » retentissaient encore à mon oreille. »

« Il dort, dit mère Barberin; aussitôt couché, aussitôt endormi, c'est son habitude; tu peux parler sans craindre qu'il t'entende. »

« Sans doute, j'aurais dû dire que je ne dormais pas, mais je n'osai point; on m'avait recommandé de dormir, je ne dormais pas, j'étais en faule. »

« Ton procès, où en est-il? demanda mère Barberin. — Perdu! Les juges ont décidé que j'étais en faule de me trouver sous les échafaudages et que l'entrepreneur ne me devait rien. »

« Au pas lent, traînant et lourd je recon-

« — Enfin je voulais faire ce que tu demandais, mais voilà précisément qu'il est tombé malade. »

« — Malade? — Oui, malade; ce n'était pas le moment, n'est-ce pas, de le porter à l'hospice pour le tuer? »

« — Et quand il a été guéri? — C'est qu'il n'a pas été guéri tout de suite. Après cette malade en est venue une autre; il toussait, le pauvre petit, à vous fendre le cœur. C'est comme ça que notre petit Nicolas est mort; il me semblait que si je portais celui-là à la ville, il mourrait aussi. »

« — Mais après? — Le temps avait marché. Puisque j'avais attendu jusque-là je pouvais bien attendre encore. »

« — Quel âge a-t-il présentement? — Huit ans. — Eh bien! il ira à huit ans là où il aurait dû aller autrefois, et ça ne lui sera pas plus agréable; voilà ce qu'il y aura gagné. — Ah! Jérôme, tu ne feras pas ça. — Je ne ferai pas ça! Et qui m'en empêchera? Crois-tu que nous pouvons le garder toujours? »

« Il y eut un moment de silence et je pus respirer; l'émotion me serrait à la gorge au point de m'étouffer. — Bientôt mère Barberin reprit: — Ah! comme Paris t'a changé! tu n'aurais pas parlé comme ça avant d'être à Paris. »

A suivre